UNIVERSITÉ DE TUNIS III

INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Département de comptabilité – finances

EXAMEN DE FISCALITÉ

IRPP & IS et avantages fiscaux

Auditoire : 4ème année sciences comptables

Année universitaire 2001 – 2002

Session principale (Janvier 2002)

Enseignants responsables : M.AYARI; M.MLAOUHIA ; M.BEN BRAHIM ; M.CHIKHAOUI , M.LETIFI

(Durée : 3 HEURES)

Question de cours (4. points) :

Indiquez les différents modes d'amortissement admis sur le plan fiscal et les conditions de déduction.

Exercice (16 points) :

I) Soit une société anonyme exerçant l'activité de fabrication d'équipements sanitaires exonérés de la TVA.

Au cours de l'année 2000, elle a réalisé un résultat fiscal déficitaire de 40.000 D et un chiffre d'affaires de 2.000.000 D dont 15% réalisé avec une SARL totalement exportatrice. Ce résultat a été déterminé en tenant compte des opérations suivantes :

- L'amortissement selon le mode dégressif d'un équipement importé le 1/10/2000 pour une valeur en douane de 900.000 D (Droit de douane: 0% ; TVA: 10%) et dont l'installation a nécessité une période de quatre mois.

- L'enregistrement parmi les charges d'une dizaine de machines à calculer acquises au mois de mai au prix unitaire de 180 D HT (TV A : 18%).
- La réalisation par la succursale de la société, ouverte en Italie depuis 1998, d'un déficit au titre de l'année 2000 pour un montant de 60.000 D.
- Des provisions ont été comptabilisées au titre :

  - des créances douteuses pour 60.000 D mais pour lesquelles la société n'a engagé une action en justice qu'à concurrence d'un montant de 10.000 D.
  - de la dépréciation des titres qu'elle détient sur une société cotée en bourse et ce pour un montant de 5.000 D.
- Des dividendes perçus d'une société industrielle implantée à Ben Arous pour un montant brut de 15.000 D n'ont pas été comptabilisés.
- Une subvention d'exploitation pour un montant de 10.000 D, comptabilisée parmi les produits au courant du mois de novembre, n'a pas été encaissée au 31/12/2000.
- Les trois acomptes provisionnels payés courant 2000 ont été comptabilisés au compte de charges "Impôts, taxes et versements assimilés".
- La comptabilisation d'une moins value de 7.000 D suite à la cession d'actions non cotées en bourse.
- La réalisation en 2000 d'un premier recouvrement s'élevant à 30.000 D au titre d'une créance douteuse d'un montant total de 70.000 D.Celle ci a fait l'objet d'une provision comptabilisée au titre de l'exercice 1993 pour 50.000 D et dont la déduction fiscale s'est étalée sur les exercices 1993 et 1994 respectivement pour 23.000 D et 12.000 D. Sachant que le sort de cette provision a été réglé et pris en compte dans le résultat comptable de l'exercice 2000.
- La non prise en compte sur les exercices ultérieurs de son déficit fiscal de l'année 1998 pour 20.000 D et du reliquat fiscal de provisions pour 12.000 D provenant de l'exercice 1999 dont le résultat définitif déclaré s'est élevé, à 35.000 D.
- La société a procédé au mois de septembre 2000 à la libération du 3ème quart, faisant suite à sa souscription pour un montant total de 85.000 D au capital d'une société exerçant dans le secteur de la restauration universitaire.

Travail à faire

Établir la déclaration annuelle de la société au titre de l'année 2000 et calculer l'impôt à payer.(10 points)

II) Par ailleurs, le PDG de la société a confié à un bureau d'encadrement et d'assistance fiscale l'établissement de sa propre déclaration annuelle au titre de 2000 et ce sur la base des éléments suivants:

- Il perçoit de la société anonyme dont la paie est informatisée :
- une rémunération mensuelle brute imposable au titre de sa fonction s'élevant à 3.000D avec une augmentation de 10% le 1/4/2000 et ce en plus d'un 13ème mois égal au salaire brut imposable du dernier mois de l'année et d'une prime de bilan s'élevant à 15% de la rémunération annuelle brute imposable y compris le 13ème mois.
- des jetons de présence d'un montant net de 15.000 D.
- des dividendes et des tantièmes pour un montant brut de 12.000 D.
- Il a vendu à une société de promotion immobilière au mois de juin 2000 un terrain à bâtir pour un montant de 80.000 D, qu'il a acquis auprès de son frère en 1992 pour un montant de 35.000 D. Ce terrain représente la part du frère dans l 'héritage de sa mère décédée en 1990.

- Il a cédé en octobre 2000 pour un montant de 40.000 D son véhicule personnel qu'il a acquis en 1998 pour 30.000 D.

Travail à faire

Sur la base des informations fournies par le bureau d'encadrement et d'assistance fiscale, établir la déclaration annuelle du PDG pour l'année 2000 et calculer l'impôt qu'il doit payer .(6points)
Sachant que l'intéressé :

- est veuf et père de trois enfants âgés respectivement de 26,22 et 17 ans et que l'aîné est étudiant non boursier .
- ait contracté une assurance vie garantissant à ses enfants un capital décès. La prime qu'il a payée à ce titre en 2000 s'élève à 1.600 D.
- ait déposé auprès d'une SICAR dans un fonds de capital risque un montant de 40.000 D ; Celle ci s'étant engagée à utiliser 55% de ses fonds propres dans des sociétés installées dans les zones de développement régional.

Barème de l'impôt sur le revenu

Tranches en dinars	Taux de la tranche	Taux effectif à la limite supérieure de la tranche
0 à 1500 0%	0%	0%
1500,00l à 5.000	15%	10,5%
5.000,001 à 10.000	20%	15,25%
10.000,001 à 20.00	25%	20,125%
20.000,001 à 50.000	30%	26,05%
Au-delà de 50.000	35%	

NB: Les réponses doivent être commentées et justifiées.